

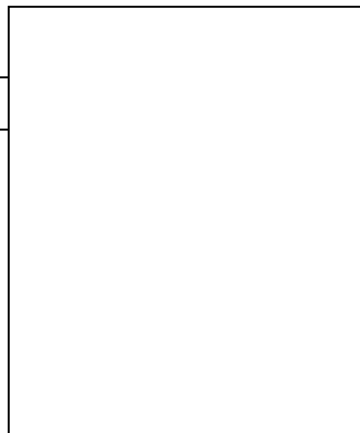


FICHE D'INSCRIPTION

2022/2023

Date de la 1ère inscription :

Cours choisi :



Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Âge..... Portable (élève).....

Portable (mère)..... Portable (père).....

Adresse mail*@.....

**Afin d'éviter toute confusion et pour ne manquer aucune actualité, veuillez-vous inscrire à la newsletter sur le site web <http://www.studiomelodie.org>*

Facebook (pour une communication plus facile) :

Comment nous avez-vous connu ? Internet Amis/Famille Forum Autres(Préciser).....

Personne parrainé par :

A parrainé :

1 :

2 :

2 places offertes pour le spectacle au parrain et au filleul.



COTISATIONS

2022/2023

	1H	2X / SEMAINE	1H30
Prix (cotisation à l'année)	490 €	En + 250 €	540 €
Prix (sans engagement)	59€ / Mois	En + 35€ / Mois	64€ / Mois

+

	Inscription	Ré-inscription	Plus de 5 ans d'ancienneté
Adhésion -50% pour le mois de juin soit 22,5€ ou 17,5€	45 €	35 €	Gratuit

Total à régler :€

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Paiement	À l'année	Par trimestre	Par mois
Chèques	1.	1. 2. 3.	1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.
Espèces (fournir des chèques en garantie qui ne sont pas encaissés)			



AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

Ce document est à joindre, complété et signé, au formulaire d'inscription.

Je soussigné(e).....

Adresse complète :

.....
.....
.....
.....

accepte d'être pris en photo et en vidéo par un professionnel lors des différents spectacles tout au long de l'année.

En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction de mon droit à l'image et ne demande aucune contrepartie à l'association.

Je donne l'autorisation à l'association de présenter mon image dans le respect des droits de ma personne pour toute diffusion et sur tous les supports jugés utiles par l'association « Les Studios Mélodie ».

L'autorisation est valable indéfiniment.

A.....

Le / /

Signature



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

2022/2023

STUDIO MÉLODIE est une association régie sous la loi 1901 déclarée à la sous- préfecture d'Aix en Provence, sous le n° SIRET 439785742 00016

ARTICLE 1 : Inscriptions et conditions générales

Le cours d'essai est gratuit pour les cours collectifs uniquement.

Une inscription doit comprendre :

- ✎ Le dossier d'inscription complet et signée.
- ✎ Une photo d'identité.
- ✎ Une enveloppe timbré (taille A5)
- ✎ Le règlement de l'année complète (avec un ou plusieurs chèques)

Il n'y a pas de cours collectifs pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

ARTICLE 2 : Ponctualité

Le chant est un loisir pour tous, mais pour le respect de chacun, il est demandé d'être ponctuel afin de ne pas perturber les cours, et de ne pas pénaliser les autres membres du groupe. Un retard ou une absence met rapidement un groupe en difficulté. Si un empêchement veuillez envoyer un message mais Le maître mot : « ASSIDUITE PONCTUALITE »

ARTICLE 3 : Consignes à respecter pendant les cours

Les téléphones portables des élèves doivent être éteints.

À chaque cours, chaque élève doit apporter obligatoirement :

- **un classeur ou porte document ou tablette avec les paroles de ses chansons.**
- **une clé USB pour pouvoir récupérer les playbacks des chansons.**
- **le capuchon du micro qui vous sera donné au début de l'année.**

Afin d'éviter les allées et venues, il est demandé à chaque élève d'apporter sa bouteille d'eau en cours.

ARTICLE 4 : Tenue vestimentaire

Durant les cours, aucune tenue n'est imposée, cependant, il est interdit de marcher avec des talons aiguilles à l'intérieur du studio.

Pour les participations aux différents événements, il sera demandé aux élèves de porter une tenue réglementaire avec des couleurs particulières. Chaque couleur vous sera transmise via notre groupe Facebook « Les Mélodieux » ou par la newsletter.

ARTICLE 5 : Radiation - Exclusion

L'association « STUDIO MÉLODIE » se réserve le droit de refuser ou d'exclure toute personne ou son responsable dont le comportement serait jugé néfaste au bon fonctionnement des cours et diverses manifestations. Dans ce cas là, aucun remboursement n'est prévu.

ARTICLE 6 : Droit à l'image

Durant les cours, stages, manifestations à l'extérieur, il n'est pas rare que nos photographes soient présents afin d'immortaliser ces moments. Les photos peuvent par la suite être utilisées pour la publicité de l'école (internet, flyers, plaquette). L'anonymat est bien entendu préservé, ainsi que l'intégrité et le respect de vos enfants. Ceci vous oblige cependant, à céder votre droit à l'image.

ARTICLE 7 : Vols d'objets et effets personnels

STUDIO MÉLODIE ne peut être tenue pour responsable de tous vols qui peuvent avoir lieu dans les locaux, il est vivement recommandé de faire preuve de vigilance, et d'éviter d'apporter à l'école de chant bijoux, matériel électronique... Les affaires retrouvées lors des cours ou spectacles sont stockées dans le Chalet. A la fin de chaque trimestre, tout ce qui n'a pas été réclamé sera donné à une association afin d'aider les plus démunis.

ARTICLE 8 : Accident – responsabilité des professeurs/des parents.

« STUDIO MÉLODIE » est assurée pour l'utilisation des locaux qu'elle occupe. L'Association a souscrit un contrat d'assurance chez LA MAIF Sous le N°4396163A qui garantit : « Sa responsabilité civile ainsi que celle de ses adhérents »

Lors des diverses prestations des élèves à l'extérieur, pour les enfants mineurs, les parents doivent être présents, accompagner leurs enfants et les récupérer dès la prestation terminée. Les professeurs prendront en charge les enfants seulement durant la période qui débute de l'entrée dans la zone réservée aux artistes, jusqu'à la fin de la prestation.

Les enfants sont sous la responsabilité de l'école sur les heures des cours. Il vous est donc demandé de récupérer vos enfants à l'heure, et de prévenir en cas de retard éventuel.

Le parking des studios Mélodie est **privé et se trouve après le portail blanc**. Il est strictement interdit de stationner avant le portail dans le chemin privé sous peine d'enlèvement. Un parking est disponible dans le chemin de Marthe ou à l'entrée de la voie 181. **Le portail s'ouvre 15min avant le début et 15min avant la fin de chaque cours.**

Si le portail est fermé, merci de sonner directement à l'interphone à « STUDIO MELODIE ».

ARTICLE 9 : Spectacle

La participation aux spectacles signifie de nombreuses heures de répétitions, et un investissement important de la part des élèves et des parents. Toute absence en répétitions entraînera l'exclusion de l'élève des chansons de groupe. Le coach, Patricia Giordano, se réserve le droit de votre participation.

L'association organise un spectacle par trimestre. Ils ne sont pas obligatoire ! Des codes couleurs sont donnés pour chaque évènement, il est impératif de les respecter jusqu'à la fin du show.

Chaque élève doit se présenter maquillé et coiffé pour le spectacle. Si à son arrivée, Patricia considère que l'élève n'est pas assez maquillé, il devra alors se faire maquiller sur place par des professionnels et vous devrez alors régler la somme de **10€**.

Si vous avez été choisi pour effectuer un solo sur scène, un minima d'une réservation de 2 personnes est imposé par artiste. Si cela n'est pas possible, vous devrez vous acquitter de la somme de 30€ ou faire uniquement le morceau de groupe.

Si vous réservez 10 places, la 11ème sera gratuite.

Si vous réservez 20 places, vous pourrez faire un deuxième solo ou duo + 2 places gratuites.

Il est interdit de filmer les spectacles avec des caméras professionnels.

ARTICLE 10 : Communication

Afin d'éviter les problèmes de communication qui peuvent se produire, et pour que tout le monde puisse bénéficier de toutes les informations, tout au long de l'année nous communiquons **EXCLUSIVEMENT** par le biais d'internet. Nous ne distribuons pas de papiers aux enfants. Pensez à regarder régulièrement le groupe Facebook « Les mélodieux » et de vous inscrire à la newsletter de notre site internet.

ARTICLE 11 : Remboursement

Aucun remboursement ne sera fait ! Les chèques ne seront pas rendus. Les cours annulés en cas d'absence du professeur seront rattrapés.

Il existe 2 formules avec ou sans engagement.

Si vous prenez la formule sans engagement et que vous tombez un mois où il y a les vacances scolaires, nous vous offrons une séance de stage en remplacement.

ARTICLE 12 : COVID-19

Nous vous demandons le respect de nos gestes barrières : lavage des mains à l'entrée, aération de la salle entre chaque cours, spray désinfectant, bonnette à jeter à chaque fin de cours.

Nous faisons appel à votre bon sens afin de ne pas venir en cas de cas contact ou de symptômes. Les cours seront automatiquement rattrapés.

Le pass-sanitaire n'est pas obligatoire pour les cours de chant.

En cas de confinement, pour les personnes engagées les cours seront donnés en visio ou remplacés par des cours particuliers.

En cas de couvre feu, le planning sera adapté et les cours continueront.

Merci de votre confiance pour une très belle année ensemble !

L'équipe STUDIO MÉLODIE

Signature

(Précédée de la mention je m'engage pour l'année 2022/2023 ou je choisis la formule sans engagement)